

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur F. TIMMERMANS, Attaché
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 13/PFD/178094
N/réf. : AVL/CC/SGL-2.210 /s.402
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Avenue du Parc, 55-57. Implantation d'une station de télécommunication.
(Dossier traité par Françoise Remy)

En réponse à votre lettre du 14 novembre 2006, sous référence, reçue le 16 novembre, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 6 décembre 2006, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne le placement d'une station de télécommunication sur le toit d'un très bel immeuble d'influence Art déco datant de 1927 et inscrit à l'inventaire du patrimoine monumental. Le dispositif prévu est constitué, en surface, d'un mât doté d'un lestage en béton de 2,50 m de haut et équipé de 4 antennes, l'armoire technique étant placée dans la cave du bâtiment. Son emplacement est prévu sur un cabanon de toiture existant (de 2,20 m de haut). Sa hauteur a été réduite au minimum requis pour le bon fonctionnement du dispositif

Etant donné le faible impact visuel que devrait avoir le dispositif depuis l'espace public, la Commission ne s'oppose pas à son aménagement et émet un avis favorable.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S.